

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Déclassement partiel du domaine public routier du Tunnel de la Comédie et d'une partie des voies Victor Hugo et Frédéric Mistral - Commune de Montpellier

La présente enquête publique est relative au projet de déclassement partiel du domaine public routier du Tunnel de la Comédie et d'une partie des voies Victor Hugo et Frédéric Mistral, à Montpellier, visée dans la décision n° MD2024-495 du 27 avril 2024.

L'enquête publique répond à l'objectif d'information du public et d'association du public à la définition du projet :  
> considérant la nécessité de déclasser partiellement du domaine public routier le Tunnel de la Comédie ainsi qu'une partie des avenues Victor Hugo et Frédéric Mistral en vue de leur incorporation au domaine public général ;  
> considérant que cette opération peut porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces tronçons de voies.

L'enquête publique, d'une durée de quinze jours, sera ouverte à compter du vendredi 14 juin 2024 jusqu'au mardi 28 juin inclus. Elle est organisée sous l'égide de Monsieur Gilles ROBICHON, commissaire enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude du Tribunal Administratif de Montpellier, Retraité (contractuel de la fonction publique territoriale).

### Les modalités de l'enquête publiques sont les suivantes :

> Un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur sera déposé en Mairie de Montpellier, et au siège de la Métropole.

> Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture

- de la Mairie de Montpellier : lundi-mardi-mercredi-vendredi de 8h30 à 17h30, jeudi de 10h à 19h,

- du siège de la Métropole : du lundi au vendredi de 8h à 17h30, du 14 juin 2024 inclus au 28 juin 2024 inclus.

- sur le site <https://participer.montpellier.fr>

> Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

*Monsieur Gilles ROBICHON, Commissaire Enquêteur,*

*Enquête publique relative au déclassement partiel du domaine public routier du Tunnel de la Comédie*

*et d'une partie des voies Victor Hugo et Frédéric Mistral Montpellier Méditerranée Métropole,*

*50, place Zeus CS 39556 - 34961 MONTPELLIER CEDEX 2*

> Monsieur Gilles ROBICHON, Commissaire-Enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Montpellier : le 14 juin de 9h00 à 12h00 et le 28 juin de 14h00 à 17h00

> Le présent avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

> Cet avis sera aussi publié sur les sites internet de la Ville et de la Métropole et affiché sur les lieux concernés, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

> En outre, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, il sera procédé à l'affichage au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et en Mairie de Montpellier de l'arrêté N° MAR2024-0039 signé en date du 28/05/2024 par Monsieur le président de la Métropole de Montpellier, ainsi que sur les lieux concernés.

> Sous un délais de 30 jours suivant le 28 juin 2024, le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-Enquêteur pourront être consultés au siège de Montpellier Méditerranée Métropole pendant un an, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. .